



POUR AVIS

PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE · MODE OPÉRATOIRE N°4

AMIANTE : PERÇAGE DE COLLE CARRELAGE-FAÏENCE EN INTÉRIEUR, AVEC ASPIRATION À LA SOURCE**MO n°4**

perçage colle carrelage-faïence en intérieur, aspiration à la source

15/07/2026

transmis à la CARSAT Pays de la Loire et à la DDETS 44

23/07/2026

validé par le médecin du travail

LE DOSSIER PRÉSENTÉ

Un processus amiante, c'est la rencontre entre un matériau pouvant contenir de l'amiante, une méthode d'intervention et les protections mises en place pour éviter l'exposition des agent-es.

Pour chaque situation, un mode opératoire doit être prévu. Il précise les étapes du travail, le matériel utilisé, les mesures de sécurité et les contrôles à réaliser.

Le mode opératoire n°4 concerne le perçage de colle carrelage-faïence en intérieur, avec aspiration à la source. Il a été transmis à la CARSAT Pays de la Loire et à la DDETS 44 le 15 juillet 2026, puis validé par le médecin du travail le 23 juillet 2026.

POSITION SUD

Le syndicat SUD a pris acte de la présentation de ce mode opératoire relatif au perçage sur colle carrelage-faïence avec risque amiante.

Sur ce sujet, notre priorité reste la **protection effective des agent-es.**



Vote pour :

✓ SUD

✓ CFDT

✓ CGT

CE QUE SUD A DEMANDÉ

- Que **seuls des agent-es formé-es sous-section 4** interviennent
- Du **matériel conforme** et une **aspiration efficace**
- Des **protections adaptées**
- Une **procédure claire de décontamination**
- Une **traçabilité des interventions**
- Qu'**un bilan soit présenté** après les premières interventions

**⚠ AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES**

Dans l'attente de **ces garanties écrites**, SUD a émis un avis favorable **avec réserves.**



« Face à l'amiante, aucune approximation n'est acceptable :
SUD exige des garanties écrites pour la protection effective des agent-es ! »

VISITES F3SCT : GROUPE SCOLAIRE J. AURIOL ET HÔTEL DE VILLE

GROUPE SCOLAIRE J. AURIOL · 01/06/2026

Des travaux sur le groupe scolaire Auriol ont été réalisés en 2024. La visite F3SCT a permis d'apprécier les changements apportés sur les conditions de travail des agents.



HÔTEL DE VILLE · 08/07/2026

Dans le cadre des travaux de rénovation actuellement en cours au sein de l'Hôtel de Ville, une visite F3SCT a été réalisée afin d'observer les conditions de travail des services impactés par les travaux. Plus exactement, une délégation de la F3SCT a rencontré les agents des services localisés dans l'aile Est et dans l'ancienne Mairie.



POSITION SUD — ÉCOLE JACQUELINE AURIOL

ENTRETIEN EXTERNALISÉ

Concernant l'école Jacqueline Auriol, le syndicat SUD a signalé que **l'entretien de la partie externalisée à une entreprise privée n'était pas satisfaisant.**

⚠ AGENT·ES DE RÉCEPTION EN SOUS-SOL

Les élu·es SUD ont notamment alerté sur la situation des agent·es de réception **travaillant en sous-sol**, dans des conditions qui ne sont **pas acceptables** en termes d'hygiène, de confort et de qualité de vie au travail.

POSITION SUD — HÔTEL DE VILLE

Concernant l'Hôtel de Ville, SUD a rappelé que les conditions de travail restent difficiles pour une partie des agent·es. Les travaux peuvent expliquer certaines contraintes provisoires, et les agent·es le comprennent. Mais cela ne doit pas conduire à accepter des conditions de travail dégradées, d'autant plus que **c'est un provisoire « de longue durée »**.

ASCENSEURS : SUD ALERTE

SUD a également rappelé que les problèmes d'ascenseurs, à l'Hôtel de Ville comme à l'école Auriol, créent de vraies difficultés pour les **personnes à mobilité réduite**, mais aussi pour les **agent·es d'entretien** qui interviennent dans ces bâtiments et se retrouvent régulièrement en difficulté.



Point présenté pour information — pas de vote.

« Des travaux peuvent expliquer des contraintes provisoires :
ils ne justifient jamais des conditions de travail dégradées pour les agent·es ! »

ACCIDENTS DE TRAVAIL : LA FICHE NAVETTE REMPLACÉE PAR UNE « DÉCLARATION ACCIDENT »

LE DOSSIER PRÉSENTÉ

Au 1er semestre 2026, une stagiaire en Master de sociologie a travaillé avec le service prévention et santé au travail sur le parcours des accidents de travail, depuis la déclaration jusqu'à l'analyse des données. Ce travail a mis en évidence que l'ancienne fiche navette incident était devenue peu lisible, trop technique et difficile à utiliser.

Elle serait remplacée par une fiche plus simple intitulée «déclaration accident», avec un vocabulaire plus clair, l'ajout des agressions, menaces et chocs psychologiques, des schémas pour localiser les blessures, et un rappel des délais de transmission.

Le dossier prévoit aussi un meilleur suivi des accidents : transmission des analyses aux membres de la F3SCT, restitution en séance si nécessaire, bilan annuel des accidents et focus spécifique sur les agressions. L'objectif est de faciliter les déclarations, améliorer l'analyse des situations et renforcer la prévention.

POSITION SUD

Le syndicat SUD a remercié la stagiaire en Master de sociologie et Madame Capovilla qui ont travaillé avec le service prévention et santé au travail sur le parcours des accidents de travail.

Cela a permis de mettre en lumière les limites de l'ancienne fiche navette et d'ouvrir une réflexion utile sur la déclaration, l'analyse et le suivi des accidents de travail.

UNE AVANCÉE

Une fiche plus simple, plus lisible et plus facile d'accès pour les agent-es, c'est une avancée.

Le remplacement de la fiche navette par une «déclaration accident» va dans le bon sens, surtout avec un vocabulaire plus clair et **la prise en compte des agressions, des menaces et des chocs psychologiques.**

La nouvelle « déclaration accident » – à remplir par l'agent, le témoin et/ou la hiérarchie

SUD A DEMANDÉ

- Que **tous les agent-es soient informé-es** de la nouvelle procédure
- Que **les encadrant-es soient formé-es** à son utilisation
- Que les documents soient **facilement accessibles pour tout le monde**

DES ANALYSES QUI NE RESTENT PAS DANS LES SERVICES

Enfin, SUD a demandé que **les analyses d'accidents soient transmises aux membres de la F3SCT** et qu'elles ne restent pas dans les services. Elles doivent permettre un vrai suivi, surtout lorsqu'il s'agit d'agressions, de violences ou de situations de souffrance au travail.

Point présenté pour information – pas de vote.

Déclarer, analyser, prévenir :

SUD a demandé qu'un bilan régulier soit établi en F3SCT.

CANICULES 2026 : UN RISQUE PROFESSIONNEL MAJEUR POUR LES AGENT·ES

4

déclenchements du
dispositif canicule en
2026

25 jours

de canicule, avec plusieurs
épisodes en niveau 3 et 4

11

agents ont déclaré une
altération de leur santé
(1 arrêt de travail)

28 °C

seuil INRS d'évaluation du
risque pour un travail physique

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE PRÉSENTÉ

Le dossier présente un premier retour d'expérience sur la prévention des risques liés aux fortes chaleurs et aux canicules en 2026. Depuis 2021, des horaires saisonniers existent pour certains services techniques, afin de limiter l'exposition aux heures les plus chaudes.

En 2026, le dispositif canicule a été déclenché quatre fois, pour un total de 25 jours, avec plusieurs épisodes en niveau 3 et niveau 4. Face à l'intensité des températures, les adaptations horaires ont été élargies à d'autres services, avec une organisation en 7h-14h lorsque cela était possible.

Le télétravail a aussi été renforcé pour les missions compatibles. La collectivité a mis en place des services supplémentaires pour la population : appels aux personnes vulnérables, distribution d'eau, lieux de fraîcheur, douches pour les personnes sans domicile. Certains agents ont été fortement mobilisés, parfois sans pouvoir bénéficier pleinement des aménagements prévus.

Onze agents ont déclaré une altération de leur état de santé liée à la chaleur, dont une seule situation avec arrêt de travail. Le dossier reconnaît que ces chiffres ne reflètent probablement pas toutes les situations vécues. Un travail de bilan est prévu, avec des experts et les organisations syndicales, pour ajuster les dispositifs horaires saisonniers et canicule avant les prochaines fortes chaleurs.

⚠ LA CANICULE N'EST PLUS EXCEPTIONNELLE

L'été 2026 a rappelé une évidence : la canicule n'est plus un phénomène exceptionnel. Elle devient un risque professionnel majeur.

Ambiance thermique dangereuse :

Il faut agir !



L'INRS retient des températures permettant d'évaluer le risque à partir de 28 °C pour un travail physique !

« Derrière les alertes météo, il y a une réalité humaine :
des femmes et des hommes qui continuent d'assurer le service public,
parfois au détriment de leur santé. »

CANICULES : SUD DEMANDE UNE VRAIE STRATÉGIE DE PRÉVENTION

POSITION SUD

Dans les écoles, les crèches, les bibliothèques, les gymnases, les piscines, les ateliers, les bureaux ou sur le terrain, les agent-es ont travaillé dans des conditions éprouvantes.

Le syndicat SUD reconnaît que la Ville a engagé des actions. C'est indéniable. Mais ces actions restent insuffisantes face à des températures qui mettent en danger la santé des agent-es.

Dès les premières chaleurs du mois de mai, nous savions que d'autres épisodes allaient suivre. Nous étions prévenus. Pourtant, collectivement, nous n'étions pas prêts.

SUD rappelle qu'il a demandé l'installation de systèmes de climatisation dans les écoles, les crèches et plus largement dans les bâtiments communaux, afin de protéger les enfants accueillis, le public et les agent-es.

Protéger la santé n'est pas un confort. C'est une obligation.

L'INRS retient déjà des températures permettant d'évaluer le risque à partir de 28 °C pour un travail physique. Or, de nombreux agent-es travaillent dans des locaux ou sur des sites où ces seuils sont dépassés, parfois largement. L'automne est là, mais le travail commence maintenant. La Ville dispose de plusieurs mois pour préparer les fortes chaleurs de 2027.

Adapter les bâtiments, investir, anticiper : cela ne peut plus attendre.

SUD demande une vraie stratégie de prévention, pas seulement des mesures d'urgence prises au fil de l'eau. Les horaires adaptés sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas. Les agent-es qui travaillent dehors doivent aussi disposer de lieux de repos dignes, frais et réellement accessibles.

Les arguments financiers ou écologiques ne doivent pas servir de frein à la protection des agent-es. Il faut évidemment penser sobriété, végétalisation, isolation, stores, films anti-chaueur et solutions durables. Mais il faut aussi répondre à l'urgence quand les températures mettent les corps en difficulté.

SUD DEMANDE DONC

- La création d'un **congé climatique** lors d'épisodes météorologiques exceptionnels ;
- Une **protection renforcée des agent-es vulnérables** : femmes enceintes, agent-es âgé-es, personnes souffrant de pathologies cardiaques ou respiratoires, ou suivant des traitements ;
- L'installation de **climatisations partout où cela est techniquement possible**, avec des solutions alternatives efficaces lorsque ce n'est pas le cas ;
- L'installation de **stores, de films anti-chaueur et de dispositifs d'occultation** dans les locaux exposés ;
- La prise en compte des **problèmes de garde d'enfant** lors des fermetures d'écoles ou de structures d'accueil en période de canicule ;
- La réunion d'une **F3SCT en urgence** lors des épisodes les plus graves ;
- L'ouverture d'un **groupe de travail** sur l'adaptation des conditions de travail au dérèglement climatique ;
- La définition de **températures minimales et maximales de travail**, avec des mesures obligatoires dès que les seuils sont atteints.

⚠ UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Le dérèglement climatique est là. Les agent-es ne doivent plus subir les canicules. Leur protection doit devenir une priorité absolue.



« Protéger la santé n'est pas un confort. **C'est une obligation !** »

« L'ÉTÉ LE PLUS FRAIS DU RESTE DE NOTRE VIE ! »

BIBLIOTHÈQUE HERMELAND : UN « ÎLOT DE FRAÎCHEUR » À MOITIÉ

La Bibliothèque Hermeland, partiellement climatisée, a servi de refuge pour de nombreux herblinois. Elle a été pompeusement baptisée « îlot de fraîcheur enchanté ». Alors oui, son utilité fut indéniable. Pour autant **seuls deux espaces sont climatisés** : ainsi l'espace ludothèque a été fermé, au grand dam de certains usagers venus avec leurs enfants. Mais c'était une fournaise.

En outre, **les bureaux et l'espace de repos du personnel ne sont également pas climatisés**, ce qui a engendré beaucoup de fatigue, de difficultés (agglutinement des collègues quand ils ne sont pas en espace public) et d'improvisation, car la bibliothèque ouvrait jusqu'à 19 h.

Les agent-es doivent être protégé-es et accompagné-es, doté-es de conditions de travail homogènes afin de pouvoir accueillir les usagers dans de bonnes conditions. **Pour que cela fonctionne, l'entièreté de la bibliothèque doit être climatisée.**

EN ESPAGNE : 27 °C ET 25 °C MAXIMUM

En Espagne, la législation impose des températures maximales de **27 degrés pour les travaux sédentaires**, et **25 degrés pour les travaux légers** ; ce dernier chiffre correspond à l'espace public de la bibliothèque... malgré son statut privilégié d'îlot de fraîcheur, on en était loin !

Il faudra progresser sur les vitrines/refuges de la Ville lors de l'été 2027.



AU-DELÀ DES ALERTES PRÉFECTORALES

Lorsque les alertes canicules s'estompent, les températures demeurent invivables dans les locaux de la Ville.

Les fortes chaleurs doivent être considérées et traitées systématiquement, pas uniquement lors des alertes préfectorales.

Bien sûr le syndicat SUD privilégie les « outils » naturels, et notamment un **fort développement de la végétalisation** des bâtiments et des espaces publics. Des études démontrent qu'on peut ainsi faire **baisser la température des bâtiments de 3 degrés** sans gaspillage énergétique.

La collectivité a mis en avant la possibilité de développer le télétravail pour les agent-es lors de ces conditions extrêmes. **C'est une mesure à double tranchant**, car pour beaucoup il fait encore plus chaud chez soi. Il est vital de rafraîchir les lieux de travail des agent-es pour les années à venir.

4 M€

débloqués par la Ville face à la canicule et aux intempéries

LA RÉPONSE DE LA VILLE

La Ville a déclaré qu'elle avait bien pris acte des demandes des partenaires sociaux notamment du syndicat SUD et a déclaré qu'elle **allait débloquer 4 millions d'euros pour faire face à la canicule et aux intempéries.**

SUD PREND ACTE

SUD prend acte de la volonté de la Ville de répondre au mieux aux problèmes soulevés par notre syndicat, avec des pièces rafraîchies (climatisées).

« Les fortes chaleurs doivent être traitées systématiquement, **pas uniquement lors des alertes préfectorales !** »

RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET COURAGE SYNDICAL

SOUTIEN À LA SECRÉTAIRE DE LA F3SCT

Le syndicat SUD a tenu à apporter son soutien à la secrétaire de la F3SCT, représentante de la CFDT, après son intervention concernant le point demandé par la CGT, dont elle n'avait pas été préalablement informée, contrairement aux dispositions du règlement intérieur. **SUD rappelle que le secrétariat de la F3SCT** est assuré chaque année, à tour de rôle, par une organisation syndicale. **Quelle que soit son appartenance syndicale, le ou la secrétaire doit être respecté·e dans ses fonctions et dans ses prérogatives.**

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DOIT ÊTRE RESPECTÉ

Le règlement intérieur prévoit que le ou la secrétaire soit consulté·e préalablement sur les points inscrits à l'ordre du jour. Il est regrettable d'approuver des règlements intérieurs et des protocoles de fonctionnement pour ensuite ne pas les respecter.

Le respect des règles ne doit pas dépendre de l'organisation syndicale qui assure le secrétariat. C'est une question de principe, de cohérence et de respect entre représentant·es du personnel.

LE COURRIER ÉVOQUÉ PAR LA CGT

Concernant le courrier évoqué par la CGT, les élu·es SUD, comme les autres représentant·es du personnel, ont dénoncé la méthode employée. Ce courrier du 25 septembre, porté par un agent adhérent de la CGT, était présenté comme émanant de l'ensemble des agent·es d'accueil, alors que la plupart ne l'avaient pas signé.

⚠ UN AGENT EXPOSÉ PERSONNELLEMENT

Laisser un agent porter individuellement un courrier auprès des élu·es de la Ville, sans en-tête ni signature d'une organisation syndicale est risqué.. Une telle démarche expose cet agent à une sanction.

SUD AVAIT DÉJÀ ALERTÉ

Le syndicat SUD est d'autant plus surpris par cette initiative qu'il avait déjà alerté la Ville sur ces mêmes difficultés **par un courrier daté du 27 août, soit près de deux mois auparavant.** SUD avait également rencontré la direction des Sports et la direction générale le 23 septembre dernier pour évoquer les problèmes rencontrés dans les piscines et demander qu'un travail soit engagé pour enrégler les graves dysfonctionnements.

SUD continuera à défendre les agent·es avec détermination, mais jamais au prix de leur exposition individuelle. Nous assumons nos interventions, nous signons nos courriers et nous prenons nos responsabilités face à l'employeur.

*« Pour SUD, le courage syndical, ce n'est pas d'envoyer un·e adhérent·e au front. **C'est d'y aller soi-même !** »*

